



Commission des dynamiques territoriales

62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'attribution d'une subvention pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu pour la saison estivale 2017

Rapport n° CP/2017/511

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche (OTVB) pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu lors de la saison touristique estivale 2017.

Le Champ du Feu est un site naturel à vocation touristique et de loisirs prisé par les Bas-Rhinois. Dans le cadre de ses politiques publiques en matière de tourisme et de sport, le Département coordonne une action de développement touristique raisonnée dont la finalité est de valoriser le massif dans son ensemble en offrant des activités de loisirs, été comme hiver.

La construction par le Département, en 2012, du nouveau Chalet du Champ du Feu, pour un usage en saison hivernale, a répondu aux attentes de service public de très nombreux usagers de la station en leur offrant par exemple la possibilité de pique-niquer dans une salle hors sac, de disposer de casiers de rangement ou d'un espace bébé.

A sa fermeture, au printemps 2013, les randonneurs et pratiquants de loisirs sportifs ont exprimé la demande d'une ouverture estivale. Des expérimentations durant les étés 2013 et 2014 ont montré la cohérence d'une telle proposition même si la fréquentation estivale reste sans commune mesure avec celle de l'hiver. L'ouverture et l'animation du chalet pendant l'été se fondent également sur la volonté de favoriser, dans les stations du massif des Vosges, la double saisonnalité touristique par le développement d'une offre de randonnée de loisirs de plein air et à destination des familles.

Depuis l'été 2015, l'amplitude d'ouverture du Chalet est concentrée sur les jours de manifestations organisées sur le site du Champ du Feu par les partenaires locaux.

Afin de contribuer à l'ouverture du Chalet du Champ du Feu, l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche assure, en station, l'accueil des touristes et excursionnistes en répondant à ses missions d'accueil, d'information et de promotion de l'offre touristique de son territoire. L'OTVB y ajoute également une offre de service ciblant la clientèle familiale et la randonnée «nature».

Parmi les propositions faites au public durant la saison estivale au Champ du feu figurent :

- La mise à disposition et l'entretien des terrasses, de la salle de pique-nique et des sanitaires ;
- La mise à disposition de documentations touristiques ;
- Les 10 fiches de balades au départ du Chalet du Champ du Feu ;

- La balade ludique pour trois catégories d'âge : 4-6 ans, 7-9 ans et 10-12 ans ;
- La balade famille « Autour de Belmont » ;
- Le jeu de piste « Les aventures de Rose et Louis à Waldersbach » ;
- Le parcours permanent d'orientation mis en place par le Département du Bas-Rhin ;
- La carte de randonnée personnalisée positionnant le Champ du Feu au cœur d'un vaste territoire qui englobe les vallées de Villé, les territoires de Barr Bernstein, d'Obernai et de Rosheim et une partie de la vallée de la Bruche ;
- La mise à disposition pour les familles d'une poussette de randonnée et d'un siège enfant pour le vélo ;
- Le prêt de bâtons de randonnée ;
- Un espace détente et coin lecture intérieur ;
- Une terrasse d'été ;
- Les promenades accompagnées « Sentiers Plaisir » hebdomadaires ;
- La balade gourmande autour du Champ du feu, mettant en avant les fermes du Ban de la Roche organisée le 10 juin 2017 avec 500 participants.

L'ensemble de ces prestations sont consultables sur le site Internet de l'OTVB et que le bureau de l'Office situé à Schirmeck reçoit et informe le public tout au long de l'année notamment pour promouvoir l'offre « 4 saisons » du Champ du Feu.

En 2017, l'OTVB a été ouvert durant 6 jours de manifestations organisées par les acteurs du Champ du Feu ou les prestataires locaux, sur le site. La fréquentation a enregistré une augmentation de plus de 26%, à pondérer toutefois par rapport aux nombre de jours d'ouverture.

		2015	2016	2017	Tendances 2016-17
ÉTÉ	juin	160	40	109	↗
	juillet	343	166	149	↘
	août	98	84	89	↗
	septembre	0	0	20	↗
	total été	600	290	367	↗

La fréquentation à l'occasion des événements a un impact positif pour la notoriété du Champ du Feu. La fête d'été a cependant connu une plus faible fréquentation, eu égard aux mauvaises conditions climatiques. Cette fête a été l'occasion de présenter et d'inaugurer le nouveau parcours permanent d'orientation, projet piloté et mis en place par le Département du Bas-Rhin qui suscite l'intérêt des visiteurs.

Le travail dans le cadre de la stratégie touristique du Massif des Vosges en famille, a permis en outre, la création de nouvelles offres (balade famille, jeu de piste, jeu de l'oie)

à destination de la clientèle familiale. Ces initiatives connaissent un fort retentissement notamment du fait de la mise en réseau de ces propositions entre les stations.

Les frais spécifiques pour l'ouverture et l'animation du chalet (frais de personnel, de déplacements, entretien des locaux) représentent un coût de 2 071 € pour l'OTVB.

Sur l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud, réunie le 6 novembre 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2071 € à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu pendant six jours entre juin et septembre 2017.

L'intervention départementale s'appuie sur l'article L1111-4 du CGCT qui prévoit une compétence partagée des collectivités en matière notamment de tourisme, de sport, et d'éducation prioritaire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37167	65-6574-94	5 000,00 €	5 000,00 €	2 071,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 2 071 € à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu pendant six jours lors de la saison touristique estivale 2017.

Strasbourg, le 16/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY